

LES RELATIONS ENTRE LE CADI DE TOMBOUCTOU ET L'ASKIA : UNE LUTTE POUR LA PREEMINENCE POLITIQUE (1493-1591)

Docteur Kan Yannick YEBOUE

*Université Alassane Ouattara_Bouaké_Côte d'Ivoire
yebkanyan@gmail.com*

Arnaud Franck Yao YOBOUE

*Département d'Histoire,
Université Alassane Ouattara_Bouaké_Côte d'Ivoire*

Résumé

La thématique des relations entre le pouvoir politique et leurs sujets ont donné à l'étude des contre-pouvoirs une importante valeur. En quel que lieu que puisse être, l'exercice du pouvoir politique est assuré de la part de ses tenants par une symbiose d'autorité et d'instruments du pouvoir notamment l'armée ou la justice. La ville de Tombouctou qui, à l'époque médiévale était l'une des provinces du grand empire songhay de l'Afrique occidentale avait en effet constitué un Etat dans un autre au travers du Cadi. Cet article vise à analyser la relation entre le Cadi de Tombouctou et la dynastie Askia entre le XV^e et XVI^e siècle à travers une démarche méthodologique rigoureuse.

Mots clés : Songhaï, Cadi, Askia, Politique, Tombouctou.

Abstract

The theme of relations between political power and its subjects has given the study of counter-powers an important value. Wherever it may be, the exercise of political power is ensured on the part of its holders by a symbiosis of authority and instruments of power, notably the army and the judiciary. The city of Timbuktu, which in provinces of the great songhay empire of west Africa, had in fact constituted a state within a state through the Cadi. The aim of this article is to analyze the relationship between the Cadi of Timbuktu and the Asjia dynasty between the 15th and 16th centuries, using a rigorous methodological approach.

Key words: Songhay, Cadi, politic, Timbuktu.

Introduction

La thématique des relations entre les pouvoirs politiques et leurs sujets a donné à l'étude des contre-pouvoirs une importante valeur. En quelque lieu que puisse être, l'exercice du pouvoir politique est assuré de la part de ses tenants par une symbiose d'autorité et d'instruments du pouvoir notamment l'armée et la

justice. Quand le pouvoir politique tend vers une dérive totalitaire, naissent des forces politiques, économiques, sociales ou religieuses, qui deviennent alors des contrepouvoirs et s'organisent face au pouvoir établi afin de proposer des alternatives aux décisions de l'autorité. Cette situation n'est pas nouvelle dans l'histoire du Mali. Elle remonte loin dans le temps et plonge ses racines dans l'histoire précoloniale.

En effet, la cité de Tombouctou qui, à l'époque médiévale, était l'une des provinces du grand empire songhay de l'Afrique occidentale médiévale avait constitué un Etat dans un autre. Sous la dynastie des Askia, des cadis¹ craints et respectés, issus de la cité avaient usé de force et de légitimité acquise de hautes luttes pour s'ériger en contrepouvoir face au pouvoir des souverains songhay. Pendant plus d'un siècle, les relations entre l'empereur et le cadi furent celles de deux adversaires qui semblent lutter la prééminence. Il résultait de la concurrence entre les deux pouvoirs qui prétendent l'un et l'autre à la domination absolue : l'empereur était l'héritier d'un royaume en puissance fondé par les Sonni et le cadi, le garant de l'ordre établi par *Dieu (Allah)*. En principe, au premier revenait la puissance temporelle d'administrer son empire, au second, l'autorité spirituelle. Mais, dans une société imprégnée de croyants, l'empereur avait besoin du sacré pour affirmer son pouvoir, et le cadi estimait devoir dicter la conduite de tous les hommes, quel que fut leur rang social. Cette omniprésence du cadi dans la politique de l'Etat mène à des tensions récurrentes. Ce qui nous amène à poser la préoccupation suivante : Quelle évolution les relations entre le cadi de Tombouctou et l'Askia connut-elle entre 1493 et 1591 ?

L'étude analyse les relations conflictuelles entre le juge de la cité de Tombouctou et l'Askia entre 1493 et 1591. L'année 1493 marque l'avènement de la dynastie des Askia, dont Askia Mohammed 1^{er}, à la tête de l'empire songhay hérité des Sonni. L'année 1591 marque l'invasion du Songhay par les troupes marocaine du Sultan Al Mansour d'où la chute de l'empire. Notre documentation se fonde sur une confrontation des sources arabes, soudanaises telles, les *Tarikh Es-Soudan* et *Tarikh El-Féttach*, des articles scientifiques et des thèses qui traitent de certains pans

¹ Un cadi est un juge musulman remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. Administrateur de biens, il incarnait plus que toute autre institution le règne d'un ordre social fondé sur des préceptes de l'islam. (M. Tillier, 2017)

de la question. Elle aboutit à des résultats que l'étude présente en trois axes : d'abord, nous examinons les fondements et l'insubordination du cadi face à l'autorité de l'Askia ; ensuite, la tentative de l'Askia de rétablir son autorité sur celle du cadi de Tombouctou ; enfin, l'implication du cadi dans la guerre civile de 1588 et dans l'affaiblissement des structures politiques du songhay à la veille de l'installation marocaine dans l'empire des Askia.

1- Du contre-pouvoir du cadi de Tombouctou face à l'Askia

L'usurpation du pouvoir des Sonni par Askia Mohammed 1^{er} fut légitimée dès le départ, par les Oulémas de l'empire qui présentèrent l'avènement de la nouvelle dynastie comme émanant de la volonté divine. Les Oulémas démontrèrent dès lors que l'usurpation était le résultat de la guerre sainte voulue par Allah contre la dynastie païenne qui avait fait tant souffrir les musulmans. L'Askia, par son pèlerinage en terre sainte, légittima l'usurpation et obtint le titre de Khalife du Soudan (Cissoko, 1975 : 59). Politiquement, consécutive à l'islamisation du pays, Askia Mohammed va accorder au cadi de Tombouctou le pouvoir de commander à ses serviteurs sans même songer à l'idée que ce dernier eût la possibilité de se dérober à son autorité.

1.1. L'opposition du cadi Mahmoud Ben Omar Ben Mohammed Aqît à l'Askia Mohammed 1^{er} (1493-1528)

La justice au songhay était un droit régalien par excellence et confié au cadi par l'Askia et révocable à tout moment par l'empereur. Askia Mohammed, après l'usurpation du pouvoir grâce à l'aide des milieux musulmans, s'est montré l'ami des savants de l'empire et leur a accordé de nombreux privilèges consolidant ainsi leur pouvoir. Ce droit leur fut accordé à tous, mais aucun autre magistrat musulman de l'empire ne semble avoir entrepris véritablement de faire usage comme celui de Tombouctou. Le cadi Mahmoud Ben Omar Ben Mohammed Aqît a été nommé aux fonctions de cadi de Tombouctou en 1498 par Askia Mohammed. Il exerça la fonction jusqu'en 1548, date de sa mort. Il s'approprie une part importante des pouvoirs auxquels il n'avait pas droit légitimement. Il ne tarda point à l'accompagner d'un droit d'autonomie à l'égard du gouvernement de Gao. En effet, le juge de Tombouctou, craint et respecté affirmait la primauté de son autorité et de ses fonctions

sur celles de l'empereur de Gao et jouissait de prérogatives qui dépassaient largement le strict cadre de ses compétences légales et traditionnelles.

Le *Tarikh el-Fettach* souligne que : « *la ville n'avait pas d'autre magistrat que le magistrat chargé de rendre la justice ; elle n'avait pas de chef ou plutôt c'était le cadi qui était le chef de la ville.* » (Mamoud Kati, 1964 : 314). L'islam était devenu le prétexte qui permettait à ce dignitaire comme tout autre juriconsulte de l'empire de s'immiscer dans les affaires du pays. A Tombouctou, le cadi dirigeait la cité. Il lui arrivait de s'opposer parfois ouvertement au souverain songhay. Le premier acte de ses insubordinations est ses immixtions dans l'organisation de la vie politique et économique de Tombouctou. Il va interférer dans le recouvrement de l'impôt et de diverses taxes à Tombouctou. Selon Jean Charles Dede, son rôle consistait simplement à rationaliser, collecter et acheminer vers la capitale politique abritant les trésors royaux, les taxes et impôts prélevés (J.C. Dede, 2014 : 80). Mais ce cadi va outrepasser les prérogatives de sa fonction en empêchant à diverses reprises l'exécution régulière des procédures appliquées dans les opérations de collecte et de prélèvement fiscaux alors qu'il n'y avait pas le droit. Les chroniques de Tombouctou fournissent d'importants renseignements sur ses oppositions courantes au souverain de Gao. Le cadi Mahmoud afficha son indépendance à Tombouctou au point de renvoyer les messagers de l'Askia et les empêchèrent d'exécuter les ordres de l'Askia Mohammed 1er. Michael Gomez en effet, révèle qu'il est fort probable que la véritable pomme de discorde entre les deux hommes ait été le problème d'impôt incompatible avec la sharia, conformément à la pratique traditionnelle que le souverain a cherchée à imposer. Cela nécessitait sans doute la résistance du cadi à toutes tentatives de la part des représentants du souverain. Le juge donna à la suite une réponse pertinente à l'Askia. En fait, le cadi répondit en ces termes :

« As-tu oublié ou feins-tu d'oublier le jour où tu es venu me trouver chez moi et où tu m'as pris par les pieds et par mes vêtements en me disant : « je viens me placer sous ta protection et te confier ma personne pour que tu m'épargnes le feu de l'enfer ; je me confie à toi », telle est la cause qui m'a fait chasser tes envoyés et rejeter tes ordres » (M. Kati, 1964 : 117).

Le cadi, en rappelant la consultation antérieure de l'Askia, était parvenu à s'imposer et avait obtenu satisfaction de ses actions. L'analyse de la réponse du cadi à l'Askia laisse entendre que la réalisation aurait certainement entraîné des répercussions spirituelles néfastes pour l'empereur dont la légitimité reposait sur son zèle pour l'islam. L'Askia Mohammed 1er en donnant raison au cadi avait nettement subordonné son autorité à celle du cadi. En le faisant, il se dépouillait de ses pouvoirs d'influence et d'injonction pour les céder au cadi. En réalité, il accordait à ce dernier le droit d'édicter les principes et règles devant bâtir, légitimer et consolider son autorité. De plus, le cadi s'accapare d'autres privilèges de l'Askia, celui du « droit de grâce ». Il faut rappeler à ce niveau que ce droit se rattache à la peine de mort. Seul l'Askia en effet disposait du droit par ce geste de clémence de dispenser un condamné de toute peine de quelque nature qu'elle soit. Le cadi Mahmoud et certains de ses successeurs exercèrent concomitamment ce droit régalien (J.C. Dede, 2014 : 81). Le cadi de Tombouctou, selon le *Tarikh el Fettach*, s'était approprié ce droit de communier, réduire ou annuler une peine.

Devant la position de prestige grandissant du cadi de Tombouctou sur l'Askia, l'empereur de Gao passait ainsi d'une position de dominant à dominé, se plaçant, dans la hiérarchie sociale, sous le pouvoir du cadi. Désormais on assiste à la prééminence de l'autorité du cadi de Tombouctou sur celle de l'Askia. Pour le cadi de Tombouctou, le pouvoir religieux dont il est le premier représentant sur terre prime sur le pouvoir temporel dont l'Askia était également le responsable, bien même qu'il soit nommé par l'Askia. Détenant son autorité de Dieu, il se place automatiquement comme l'un, sinon, le premier personnage politique de l'empire au détriment de l'Askia. Mais, les relations entre le juge de Tombouctou et l'Askia de Gao se dégradent davantage même lors des règnes suivant le cadi Mahmoud.

1.2. L'outrage du cadi Al-Aqîb face à l'autorité de l'Askia Daoud (1549-1583)

Le cadi El-Aqîb-Ben-Mohamed-ben Omar avait sous l'obligation de l'Askia Daoud succédé à son frère, le cadi Mohamed-ben Mahmoud ben Omar ben Mohamed (A. Es Sadi, 1964 : 102). Il s'inscrit dans la même logique que son prédécesseur. Le *Tarikh el Fettach* le décrivait comme le plus remarquable des cadis de Tombouctou par son équité et sa science profonde. Son pareil ne s'est pas rencontré après lui dans les

mêmes fonctions et ne s'y rencontrera jamais (M. Kati, 1964 : 12). Le cadi jugeant qu'il était de son obligation de rendre à la communauté l'éclat que les divisions hégémoniques avaient terni à Tombouctou entama dès son retour de son pèlerinage à la Mecque la construction de la grande mosquée de Tombouctou à propos de laquelle une confrontation naît entre lui et le nouvel Askia Daoud. Les mobiles du différend entre les deux hommes diffèrent d'un auteur à un autre. En effet, selon Cissoko (1975 : 66), soit le cadi El-Aqîb a eu à prendre l'initiative de reconstruire la mosquée sans consulter le souverain, soit qu'il eut prononcé des propos malveillants à son égard, et réprimandé dans un message auquel ce dernier répondit en des termes violents. Gomez nous apprend par contre que le mobile de la confrontation concerne la lutte pour la prééminence dans la construction de la mosquée. Toutes les fois que le Tombouctoukoi a ordonné aux autres agents de l'empire, ils ont toujours exécuté précise Amine Es Sa'di (1964 : 62). Il n'y aura aucune sanction de la part de l'Askia ni encore de menace de sanction.

Il se pourrait que le mobile de leur discorde soit lié à la question du recouvrement de l'impôt et des taxes, même si cela demeure difficile à démontrer. En effet, le cadi Mahmoud et son successeur immédiat, d'après Amin Es Sadi (1974 : 116-117), avait à plusieurs reprises empêché ou interrompu la levée des contributions à Tombouctou. A la réalité, le cadi Al-Aqîb, tout comme Mahmoud, considérait que ses attributions ne pouvaient se limiter uniquement qu'à ses fonctions judiciaires. Elles s'étendent au contraire à tous les domaines de la vie sociale de Tombouctou comme la construction d'une mosquée pour alimenter la foi des sujets de la ville dont il pense être le seul chef légitime.

Aussi, les confrontations entre les cadis de l'empire et les souverains Askia ont eu pour la majeure partie des cas, des divergences liées à la réquisition des impôts et des taxes diverses que les souverains ont voulu prélever sans l'aval du cadi. Nous avons vu le cas précédent avec l'Askia Mohammed 1er. Par ailleurs, l'Askia Ishaq a été fermement réprimandé par le cadi de Djenné pour des taxes illégales. Il est possible aussi qu'il s'agisse d'une critique insolente de l'autorité du roi. Félix Dubois révèle que le cadi de Tombouctou s'était donné l'habitude de traiter l'autorité royale avec un sans-gêne qui frise l'insolence (Dubois, 1900 : 347).

L'offense est marquée par l'attitude du juge face au souverain qui tentait d'aplanir le problème entre les deux hommes. Alors qu'il eut

effectué un voyage au mali, il vint à Tombouctou pour rendre visite au cadi comme il avait pour habitude de le faire. Seulement là, une scène incroyable se produisit selon le *Tarikh el Fettach* qui, rapporte que le portier qui était préposé à la garde de la maison du saint repoussa le prince et refusa l'accès à la maison au souverain, au point que l'Askia fut contraint de demeurer debout pendant longtemps sur les pieds, parce que le saint ne voulait le laisser entrer et encore moins lui parler. Il a fallu l'intervention des Oulémas de la ville ainsi que les principaux notables pour que le cadi intime l'ordre de lui ouvrir la porte (M. Kati, 1964 : 202).

L'affront du cadi face à l'empereur intervient lorsque le prince se présenta au cadi dans une attitude insinuante, humble et modeste et se pencha pour lui baiser la tête, tandis que le cadi l'accueillait en restant assis en face de lui et en gardant un visage sévère. L'Askia, lui, se montra si affable qu'il finit par amadouer le cadi qui se calma et l'accord se fit entre eux après bien des refus et des résistances de la part du cadi (M. Kati, 1964 : 202). Si le cadi El-Aqîb s'est permis de bafouer l'autorité du souverain sans rien craindre, c'est bien parce que les bastions de son pouvoir étaient debout plus que jamais en ce XVI^e siècle. Ainsi, donc l'avènement de la dynastie Askia marque le retour du pouvoir du cadi de Tombouctou et la consolidation de son pouvoir. Cependant, l'Askia va tenter de briser la forte influence du cadi sur l'autorité politique.

2. Des tentatives de restauration de l'autorité de l'Askia sur le cadi de Tombouctou

Sous l'Askia Moussa et son successeur El- Hadj, les relations entre le juge de Tombouctou avec l'Askia de Gao prennent de nouvelles tournures. Ces relations sont marquées par une réaffirmation de l'autorité de l'Askia sur le cadi.

2.1. La violation du domicile du cadi par l'Askia Moussa (1528-1531)

La violation du domicile du cadi par l'Askia Moussa intervient dans un contexte marqué par une crise de succession qui déchire le trône songhaï. Si les chroniques de Tombouctou dépeignent l'avènement de Mohammed Touré comme celui d'une ère de prospérité, il faut retenir qu'il marque inexorablement la source de la déconfiture de cette importante construction politique. L'usurpation du pouvoir par

Mohammed Touré bien qu'exposée par les Oulémas de l'empire comme une volonté divine destinée à libérer les musulmans des supplices infligés par Sonni Ali, représente en réalité un procédé politique inédit qui bouleverse profondément les structures de légitimation du pouvoir. L'Askia Moussa a d'ailleurs eu recours à ce mode de succession pour remplacer son père, l'Askia Mohammed 1er.

Profitant de la maladie de son père car omnipotent et aveugle, Askia Moussa s'empara du pouvoir impérial (M. Kati, 1964 : 155). Askia Moussa entreprit de mettre à mort ses frères, mais certains d'entre eux trouvèrent refuge auprès du Kourmina-fari, Otsman youbâbo. Parmi eux on note entre autres Otsman Sidi, bokar-kirin et Ismaël (A. Es Sadi, 1964 : 134). Après cette épisode, l'Askia moussa avait pris soin d'envoyer une lettre à son frère Otsman pour lui faire part de son ascension au trône mais ce dernier ne semblait pas reconnaître l'autorité du souverain et manifesta subitement sa rébellion. Les hostilités étaient donc inévitables. L'Askia moussa à la tête de son armée arriva près de Tombouctou. Le cadî Mahmoud se prêtait face à lui afin de le réconcilier avec ses frères. Le cadî aurait demandé à l'Askia de pardonner à ses frères. Il l'engageât à s'abstenir d'entrer en lutte avec eux, de rompre ainsi les liens de familles qui les unissaient et de causer les troubles dans le pays. L'Askia n'étant pas disposé à suivre les conseils du juge, répliqua au cadî en ces termes : « ayez quelque patience, attendez qu'ils aient été brûlés par le soleil et alors ils se hâteront de rechercher l'ombre » (A. Es Sadi, 1964 : 136).

Echouant à influencer sur le choix de décision de l'empereur, le cadî finit par retourner dans sa maison à Tombouctou. Le prince continua son parcours et se porta devant son frère Otsman qu'il parvint à vaincre entre akakal et Kabara (A. Es Sadi, 1964 : 138). Bella, le Binkan-farma après ces épisodes se rendra à Tombouctou pour trouver protection auprès du cadî Mahmoud. Mais c'était sans compter sur la détermination de l'Askia Moussa qui répondit que tous ceux qui avaient trouvé asile dans la demeure du juge seraient épargnés à l'exception de Bella qui ne devrait pas jouir de cette immunité. Bella ayant appris sûrement la nouvelle déclarait au cadî de Tombouctou qu'il se plaçait sous la sauvegarde des livres sacrés, certainement après s'est rendu compte que le cadî ne pouvait plus assurer sa protection. L'Askia donna l'ordre de saisir Bella et le fit mettre à mort. Il n'est donc pas fortuit de penser que le successeur de Mohammed Touré, Askia Moussa était parvenu à réduire l'influence du cadî de Tombouctou. Il fut

incontestablement le premier qui secoua le joug des lettrés musulmans de l'empire songhaï en s'opposant à lui farouchement. Mais il ne sera pas le dernier dans cette initiative. Ce fut aussi le cas de Askia El Hadj.

2.2. L'Askia El-Hadj Mohammed III (1583-1586) et la mise au pas du cadi de Tombouctou

Les règnes de l'Askia Mohammed 1er et de Askia Daoud avait marqué immanquablement une période de l'affirmation de l'autorité et de la fonction du cadi sur celle de l'Askia de Gao, mais on ne peut pas dire autant pour Askia El-Hadj. Ce fut l'un des souverains qui secoua inexorablement le joug du cadi de Tombouctou. L'Askia El-Hadj tenta d'éliminer le pouvoir du cadi de Tombouctou qui devenait certainement insupportable. Dès la mort de son père, Mohammed III s'empara du pouvoir impérial au détriment de son frère Mohammed II, le Kourmina fari. Il obligea tout le monde à lui prêter serment de fidélité, provoquant ainsi une importante crise de succession au songhaï. Son règne fut marqué par d'importants événements, en particulier sa relation personnelle avec le cadi Omar (A. Es Sadi, 1964 : 184).

Sous le règne de l'Askia El-Hadj Mohammed, le poste de cadi qui était devenu héréditaire sous les Aqît resta vacant. En effet, le premier membre de cette famille qui occupa la fonction de cadi à Tombouctou fut Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît ben Omar ben Ali ben Yahya ben Godala. Il fut désigné à cette charge en 1498 par l'Askia Mohammed qui venait de renverser Sonni Baro. Il occupa le poste jusqu'en 1548. Il avait lui-même remplacé à ce poste le jurisconsulte Habib désigné pour occuper cette place par Sonni Ali, au lendemain de son entrée fracassante à Tombouctou. Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît ben Omar fut succédé par Mohammed ben Mahmoud ben 'Omar ben Mohammed Aqît ben 'Omar ben Ali ben Yahya ben Godala en 1565. A sa mort, son frère El Aqîb ben Mahmoud ben 'Omar ben Mohammed Aqît ben 'Omar ben Ali ben Yahya lui succéda à son tour.

Les *Tarikhs* ne concordent pas quant à ce qui s'est réellement produit concernant la vacance du poste en 1583. Toutefois, il est certain que le jurisconsulte Omar rejeta à deux reprises la nomination par l'Askia Mohammed III et que pendant tout ce temps, ce fut Mohamed Baghyo'o, le Ouakoré qui tranchait les différends qui éclataient entre les mulâtres et les gens de passage, tandis que le jurisconsulte Ahmed Maghyâ réglait les

contestations qui s'élevaient entre les habitants de sankoré (A. Es Sadi, 1964 : 190). La situation risquait de se prolonger lorsque le cheik béni, le juriconsulte Takonni mandate en secret le souverain d'adresser au cadî une lettre dans laquelle le souverain s'apprêtait à nommer à sa place un ignorant et que lui seul Omar serait devant Dieu le seul et unique fautif des sentences rendues. Omar recevant la lettre accepta la nomination et se mit à exercer la fonction à partir de 1585 (A. Es Sadi, 1964 : 191). Après cette nomination, Askia El-Hadj fit comprendre au cadî qu'il n'existait que par la volonté du souverain. El-Hadj avait rabattu l'orgueil du cadî.

Le souverain songhaï eut à réduire l'influence du cadî de Tombouctou. Kodjo Georges écrit à ce sujet qu'Askia El-Hadj, par cette attitude ferme, entendait montrer au juge de Tombouctou qu'il est le maître absolu de l'empire songhaï. Askia El-Hadj Mohammed III était parvenu à violer la tradition séculaire qui fit de la ville de Tombouctou une ville saine, symbole de sédition. Askia Mohammed III ordonna d'arrêter à Tombouctou, dans la maison du cadî El-Aqîb, le Kourmina fari Mâr-Bouankan, fils de l'Askia Daoud et le fit mettre à mort (M. Kati, 1964 : 314). Par ces différents agissements, ils entendaient pouvoir rétablir l'autorité de l'Askia qui avait été subordonné à celle du cadî sous l'Askia Mohammed 1er et l'Askia Daoud. Néanmoins, s'il est vrai que le cadî de Tombouctou soit le personnage le plus important de la vie politique à Tombouctou grâce au prestige de sa fonction, son autorité politique et religieuse, il convient de noter que cette autorité qui lui fut très vite attribuée allait être l'une des raisons essentielles de la décadence de l'autorité royale de l'Askia de Gao.

3. Le cadî de Tombouctou dans l'affaiblissement des structures politiques du royaume des Askia

Durant tout leur règne, les empereurs ont toujours éprouvé du mal à se faire obéir à Tombouctou à cause de la grande autorité du cadî de la ville. Cette autorité religieuse qu'on attribua de bonheur au cadî de Tombouctou allait être l'une des causes essentielles de l'affaiblissement de l'autorité royale réduite parce que l'intensité de son autorité s'était fortement émiettée dans l'espace politique songhay. L'affaiblissement du pouvoir impérial des Askia par le cadî de Tombouctou s'explique par les fréquents piétinements de l'autorité de l'Askia, mais également par la

guerre civile à laquelle prit part à un moment où le Maroc avançait dans ses ambitions de conquérir le songhaï.

3.1. L'implication du cadî de Tombouctou dans la guerre civile de 1588 au Songhaï, une exacerbation de la contestation de l'Askia

La décadence de l'islam au songhaï et la dégradation des rapports entre le cadî et les souverains de l'empire ont poussé le juge à s'impliquer dans les crises de successions qui déchirent les princes songhay. Les sources de Tombouctou ont fourni beaucoup de données sur cette guerre civile qui ruina le songhaï à la veille de Tondibi. En effet, la crise religieuse qui secoua le songhaï à l'avènement de Ishaq II était liée à l'absence d'une politique habile menée par Askia Mohammed 1er et accompagnée par Askia Daoud. En renonçant à faire refleurir l'Islam, les successeurs de l'Askia Mohammed ont cherché non seulement à provoquer la décadence de l'islam et à mettre fin à l'influence des grands musulmans de Tombouctou notamment la personne du cadî. En effet, la mort de l'Askia Daoud, la vente des musulmans par les autorités de Gao firent prendre conscience aux jurisconsultes de Tombouctou que leurs biens et leurs personnes n'étaient plus en sécurité sous les nouveaux Askia.

Les jurisconsultes de Tombouctou regroupés autour du cadî tentèrent comme en 1493 de défendre leurs intérêts et privilèges. Pour ce faire, ils décidèrent d'apporter tout leur soutien au balama Es-Sadiq. Ce dernier était un prince de la famille des Askia. Il avait avec l'Askia régnant, Mohammed Bano le même père (Kodjo, 1971 : 30). Certains auteurs ont insisté sur l'implication de Tombouctou dans cette guerre, notamment Michael Gomez qui révèle que: « *It during the reign of Muhammad Bani (beginning 1586) that Timbuktu finally became involved in politics of the in an appreciat way* » (Gomez, 1990 : 23). La rébellion du balama avait bénéficié d'un contexte favorable marqué par le retrait de la partie occidentale de l'empire. Sous Askia Mohammed 1er et Askia Daoud, les chefs religieux musulmans et les Askia avaient établi des rapports solides, au point que l'Islam fut le pilier de la puissance des empereurs. Du fait de la violation fréquente du domicile du cadî par l'Askia moussa et l'Askia el hadj, l'Alliance fut rompue.

Désormais les personnalités les plus influentes vont se mettre à combattre les derniers Askia. D'abord, allié à un troisième frère, Salih, le kankafari, Es-Sadiq le mit à mort après une querelle. Mohammed Bani

qui se porta à sa rencontre est mort et remplacé par Ishaq II qui poursuivit la guerre jusqu'à la défaite et l'exécution du balama à Kanato. Ce qui suivit de cette victoire de Ishaq II, fut une série d'événements qui ruina le songhaï, alors que le Maroc s'apprêtait à faire la conquête du songhaï. Avec la destruction totale de l'armée du Kourmina et les pertes énormes des forces impériales, Kodjo révèle que le songhaï détruisit la pièce maîtresse de son unité, symbole de sa puissance et de la grandeur de son armée (Kodjo, 1971 : 67). Le souverain fit périr plusieurs personnes impliquées dans la guerre. C'est ainsi qu'à Tombouctou, il fit exécuté le Tombouctoukoï. Il fit aussi coudre le Hombori-koï dans une peau de bœuf et le fit enterrer vivant à sonkouro (A. Es Sadi, 1964 : 205). En dépit de sa soif de vengeance l'empereur ne put affronter la classe des lettrés de Tombouctou. Ni le cadî, ni les imams ne furent réprimés. Son abdication face à l'autorité religieuse et politique témoigne de la maladresse de sa politique qui précipita sa chute.

La victoire de l'Askia, loin de créer l'unité du pays, renfonça le fossé entre Gao et Tombouctou qui resta sous la seule autorité du cadî Omar. En effet, le système de statuts ou de positions qu'il devait garantir pour la cohésion sociale et la perpétuation de l'Etat s'est trouvé complètement dérégulé. La cause, ces nombreuses prévarications qui modifièrent les relations de commandement dans ce milieu de prédation. Le respect des hiérarchies établies ainsi que la conformité de chaque dignitaire au rôle qui lui est assigné dans la communauté politique furent également abjurés. Cependant, il faut préciser que les contestations permanentes de la royauté n'ont pas uniquement conduit à une crise d'autorité, elles ont également mené à une complète parcellisation fonctionnelle du pouvoir monarchique, signe manifeste du dépérissement de l'Etat songhay. Ce phénomène qu'il serait erroné d'analyser sous l'angle de la rupture, correspond en fait à l'éclatement de l'autorité impériale à travers une atomisation de la structure politico-administrative (J.C. Dede, 2013 : 8). S'il est vrai que par tous ces faits révélés, le cadî participa à l'affaiblissement du pouvoir impérial, son attitude ambiguë pendant l'invasion marocaine devrait favoriser l'installation des marocains au songhaï.

3.2. Le cadî Omar, facilitateur de l'installation marocaine dans le Songhaï

Le 30 octobre 1590, une colonne marocaine composée d'environ

3000 à 4000 soldats accompagnés de plusieurs centaines d'auxiliaires quitta le Maroc sous le commandement du pacha Djudar. L'Askia Ishak II attendit jusqu'au dernier moment pour mobiliser ses troupes. Les souverains, entièrement absorbés par leurs querelles intestines, n'avaient pas accordé toute l'attention voulue aux menaces marocaines (Cissoko, 1991 : 220). En effet, depuis la chute du grand Askia Mohammed El-Hadj, en 1529, la cour de Gao était devenue le théâtre de luttes implacables entre les différents prétendants au trône, luttes qui se transformaient rapidement en séditions menaçant l'empire d'éclatement. C'est ainsi que cinq ans à peine avant l'invasion marocaine, l'empire fut divisé en deux à la suite de la guerre civile ou la révolte du *balama* al-Sadduk dont les quartiers généraux étaient à Tombouctou. Il fut toutefois alignée une force considérable contre l'envahisseur (M. Kati, 1964 : 364-71). Mais, le cadî de Tombouctou embrassa la cause marocaine.

L'aide apportée à Djudar par le cadî de Tombouctou avait joué un facteur clé dans l'asservissement du songhay. Poursuivant l'armée songhay, Djudar pénétra à Gao, abandonnée par ses habitants. Ishak II préféra négocier avec Djudar les conditions de son retour au Maroc. Le pacha Mahmoud s'employa, avec le soutien du cadî de Tombouctou, à détruire complètement le pouvoir politique songhay. A partir de Tombouctou, il s'empara de la capitale traditionnelle songhay, Koukya, força Ishak II à quitter le pays pour aller chez les Gurmanche où il trouva la mort, tenta de décimer les dernières poches de résistances dans le Dendi (A. Es Sa'di, 1964 : 230-234). Avec l'installation d'une domination marocaine dans le Songhay, le cadî de Tombouctou pouvait désormais exiger de tous les acteurs politiques de l'empire qu'ils se plient à ses saintes directives et injonctions. Les troupes de Djudar revinrent s'installer à Tombouctou.

Cette installation qui devait se faire sans incidence, voire quelques sourdes résistances. Elle était favorisée par la lettre transmise par le Sultan Al Mansour aux dirigeants de la cité avec à sa tête le cadî. La demande du Sultan était claire, et demandait une cohabitation pacifique entre les sujets de la cour marocaine et les habitants de la ville. Ce qui fut accepté par le cadî qui ordonna aux notables de Tombouctou, le respect de cette prescription (Al-Oufrani, 1889 : 164). Mais, en réalité, les raisons qui expliquent la posture des dirigeants de Tombouctou dans cette guerre contre les marocains se situaient ailleurs. En effet, le cadî d'une part, était opposé aux Askia dont Ishak II et son frère le prince Sadeck

dernièrement, parce qu'il était opposé à la politique répressive de l'Askia II envers les lettrés de Tombouctou ; d'autre part, l'implication des lettrés dont le cadî et des populations dans la guerre civile de 1588 et la rébellion de son frère Sadek contre l'autorité de l'Askia Ishak II ont contribué à nuire les rapports avec Ishak II.

Cette allégeance au monarque marocain sera renouvelée à travers la personne du pacha Djudar dans un premier temps et avec son successeur plus tard. En fait, s'ils avaient su marcher sur l'armée de Ishaq II et pénétrer dans l'empire, les marocains devaient pouvoir s'appuyer sur le cadî pour installer leur pouvoir au songhay. Ayant donné sa parole au sultan marocain qu'il était pour sa cause, il facilita l'installation des marocains. Cela commença avec l'hospitalité accordée au pacha Djudar. Lorsque les troupes marocaines pénétrèrent dans l'empire, ils séjournèrent à Tombouctou avant de marcher sur Gao et les autres régions de l'empire. Le *Tarikh el Fettach* apporte des détails utiles :

« Les marocains installèrent leur camp en dehors des murs de Tombouctou, du côté de l'est, dans la matinée du jeudi où commença la lune de redjib, l'an 999 [25 Avril 1591]. Les notables de la ville, commis par le cadî Omar, se portèrent à leur rencontre pour leur souhaiter la bienvenue, prêtèrent serment d'obéissance à Djudar et lui offrir hospitalité□. Ensuite, celui-ci s'occupa de faire lever un fort à l'intérieur de la ville même et, lorsqu'il y eut réussi, il y entra avec son armée » (M. Kati, 1964 : 277).

Ainsi, il en ressort que les marocains en accord avec le guide musulman s'installèrent dans le quartier des grands commerçants et notables. Le cadî Omar avait réussi en dépit de la crise qui opposait le songhay au Maroc à garder l'image du Maroc et du sultan al Mansur favorable. Les violences exercées sur les habitants de la cité de Tombouctou loin de créer un faussé entre eux, n'aboutirent pas à une condamnation du Maroc, mais comme étant l'œuvre de quelques hommes égarés et cupides ayant agi sous l'influence d'un souverain lui-même égaré. Les marocains en profitaient pour poursuivre la lutte contre la résistance. Le but des marocains était depuis le début de la conquête de s'appuyer sur la grande influence des oulémas dont le cadî pour parvenir à leurs fins et ce fut en partie grâce à ce soutien qu'il réussit à s'établir solidement dans le songhaï.

La vraie volonté du cadî et des notables de Tombouctou est donc d'en finir avec l'autorité de l'Askia sur Tombouctou les conduisent à s'associer aux marocains (M. Kati, 1964 : 304-305). Lathe Mel Paul note que l'un des responsables des tribus nomades qui joua un important rôle dans la mission de Djudar au soudan, c'est-à-dire Abdallah-ben-mobarek El-Ani était l'ami personnel du cadî Omar et l'homme de confiance de Moulay Ahmed. Il aurait pu intercéder en faveur des Askia en constatant Abdallahben-mobarek El-Ani et aurait pu dissuader le sultan marocain dans sa volonté d'invasion de l'empire songhay. Mais le cadî Omar, voulant à tous pris placer l'Islam soudanais et Tombouctou sous le joug marocain, ne le fera point. Gao et ses souverains hostiles à l'Islam n'étaient pas ses préoccupations premières (Lathe, 1987 : 99). C'est aussi de l'avis de Kodjo Niamkey qui note à propos que le succès des troupes de Moulay Ahmed dans la boucle du Niger était dû contrairement à ce que l'on croit, plus à l'appui des nomades du désert et à celui des lettrés soudanais qu'à la puissance des escopettes » (Kodjo, 1975 : 14) Malheureusement, l'installation marocaine au songhaï fit chuter l'empire songhaï.

Mais, constatant que le pouvoir du cadî s'affirmait de plus en plus à Tombouctou, le pacha démantèle la classe des lettrés qui s'était constituée en tant que force politique. Ainsi, le 18 mars 1594, des dizaines d'oulemas de la cité furent massacrés ou exilés au Maroc. Parmi ces derniers se trouvaient le cadî Omar et sa famille, le célèbre Ahmad Baba dont la renommée s'était considérablement étendue et bon nombre de lettrés de Tombouctou (M. Kati, 1964 : 300-308).

Par ailleurs, après l'installation éphémère de la domination marocaine dans le Songhay, les pachas ne cherchèrent pas à bouleverser forcément l'administration locale songhay qu'ils trouvaient en l'état. Toute nomination de chefs autochtones devait obtenir l'aval du pacha qui accordait l'investiture aussi bien aux imans qu'aux cadîs ; mais ce faisant, les représentants marocains n'agirent pas différemment des Askia et, comme eux, ils n'intervinrent qu'exceptionnellement dans le choix des candidats (M. Kati, 1964 : 310).

Conclusion

L'étude entreprise porte sur les relations entre le cadî de Tombouctou et la dynastie des Askia. En somme, on peut retenir que le

projet d'islamisation de l'empire songhay initié par Askia Mohammed a contribué à rompre l'équilibre institutionnel qui a longtemps permis à l'empire Songhay de perpétuer son existence. Les Askia ont priorisés la loi islamique dans l'empire hérité des Sonni, qui étaient parvenues jusqu'à à maintenir la prééminence de l'empereur et des coutumes ancestrales dans la gouvernance de l'Etat. Lorsqu'Askia Mohammed prend le pouvoir à Sonni Ali, il procède, certainement par reconnaissance, à la nomination du cadî Mahmoud Ben Omar Ben Mohammed Aqî de Tombouctou. Si cette politique d'islamisation dans laquelle les oulemas tinrent un rôle central a favorisé l'extension de l'empire songhay, elle ouvrit par conséquent une brèche qui allait conduire à une prééminence du cadî de Tombouctou sur l'Askia. Ce savant homme de Dieu s'arroge une tranche importante des pouvoirs politiques et financiers pour s'imposer progressivement comme le véritable détenteur de la puissance publique à Tombouctou, sans que l'Askia de Gao ne puisse rien faire. Cette acquisition illégitime du pouvoir du cadî s'est ancrée durablement au cours des règnes des Askia, parce qu'elle a rencontré que des réponses timorées de l'autorité politique suprême. Leurs agissements constituent à maintes fois de véritables ruptures dans l'ordre sociopolitique puisqu'ils consacrent une inversion des statuts dans une société marquée par une claire hiérarchisation des pouvoirs, au sommet desquels se trouve en principe l'Askia.

Par-ailleurs, les rapports entre le cadî de la ville de Tombouctou et l'empereur du songhaï étant examinés, il est nécessaire que les relations entre d'autres dignitaires de l'empire comme le Kankafari et les dynastes Askia soient examinées. Cette initiative permettra de découvrir dans la nature des relations entre les Askia et ce dignitaire d'autres mobiles qui contribuent à l'affaiblissement des structures politiques de l'Etat Songhay.

Références bibliographiques

Cissoko Sékéné Mody (1991), « L'empire songhay du VII^{ème} au XVI^e siècle », in *Histoire générale de l'Afrique*, T. 4, Edition abrégé, Paris, Présence Africaine - Edicef - Unesco.

Diagne Pathe (1967), *Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale. Essai sur les institutions politiques précoloniales*, Paris, Présence Africaine.

Dede Jean Charles (2014), « Usurpations de fonctions et appropriations de pouvoir dans l'empire songhay : l'exemple du CADI MAHMOUD BEN OMAR BEN MOHAMMED AQIT de Tombouctou (1493-1548) », in *Rev iv hist.* 23.

Dubois Félix (1900), *Tombouctou la mystérieuse*, Paris, Libraire E. Flammarion, 2e éd.

Es Sa'di Amine (1964), *Tarikeb es-Sûdan*, Trad. O. Houdas, Paris, A. Maisonneuve.

Gomez Ma (1990), « Timbuktu under Imperial Songhay : A Reconsideration of Autonomy », in *the Journal of African History*, Vol. 31 (1).

Kaba Lansiné (1983), « Le pouvoir politique, l'essor économique et inégalités sociales au Songhay », in *bulletin de L'IFAN*, T. 45, n° 1- 2, Dakar, TFAN.

Kati Mamoud (1964), *Tarikeb el-Fettach*, Trad. O. Houdas, Paris, A. Maisonneuve et Larose.

Kodjo Niangoran George (1971), *Ishaq II et la fin de l'empire songhai (1588-1593)*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris T-Sorbonne.

Rouch Jean (1953), *Contribution à l'histoire des Songhay*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire 29, Dakar, IFAN, Coll. Mémoire de l'IFAN.

Sangaré Souleymane (2010), « Aux origines du déclin du soudan occidental (fin du XVIème siècle début du XVIIème siècle », in *Revue du CAMES*, nouvelle série b. vol 012, n°10.

Sangaré Souleymane (2014), « L'Afrique et le problème des rébellions armées : la rébellion armée du prince Sadek dans l'empire songhay au XVIe siècle », in *Les cahiers de IRDA*, 001, 1-20.

Tiller Mathieu (2017), *les Cadi d'Iraq et l'Etat Abbasside (132/750-334/945)*, Presses de l'Ifpo, Damas (PIFD), coll. Etudes arabes, médiévales et modernes, n° 235.